

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – MOTION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date	Heure	Numéro	Département(s)
	30.11.2016		16.173	DFS
Annule et remplace				

Auteur(s) : Groupe PopVertsSol		Lié à (facultatif) : ad 16.040
Titre : Des économies basées sur un catalogue des prestations de l'État		
Contenu :		
<p>Le Conseil d'État est prié de rédiger un catalogue des prestations de l'État et de chiffrer leurs coûts, conformément à la loi sur les finances de l'État et des communes (LFinEC).</p> <p>L'article 17 LFinEC oblige l'État à dresser un catalogue des prestations et de chiffrer leurs coûts. Dans son règlement général d'exécution, le Conseil d'État n'a pas fixé de contraintes à la forme que devrait prendre ce catalogue. Il n'a pas non plus fixé d'horizon temporel. D'autres cantons, à l'image de Vaud ou Fribourg, ont fait cette démarche parfois il y a plusieurs années.</p> <p>Vu le programme d'économies à grande échelle et à long terme prévu par le Conseil d'État, ce catalogue doit pourtant être un outil indispensable pour guider l'assainissement. Sans celui-ci, il n'existe pas de possibilité pour le législatif – ou d'ailleurs la population – de faire des choix en connaissance de cause et autrement que sur la base des propositions de l'exécutif.</p> <p>Nous demandons donc au Conseil d'État de fixer des règles, par exemple en renforçant le règlement d'exécution de la LFinEC, et de planifier la rédaction d'un catalogue des prestations de l'État.</p>		
L'urgence est demandée : <input type="radio"/> Oui <input checked="" type="radio"/> Non		
Auteur ou premier signataire : prénom, nom (obligatoire) : Fabien Fivaz		
Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :

Position du Conseil d'État :

Le travail sollicité est en cours dans le cadre du programme de réformes de l'Etat, avec la mise en œuvre de la gestion par prestations, de la comptabilité analytique, du nouveau système de gestion et d'information (SIGE), des nouveaux documents relatifs au budget et au PFT et du passage au MCH2, dont le Grand Conseil vient d'entériner l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2018.

La motion ne faisant que demander des travaux déjà entrepris, le Conseil d'État vous invite à la rejeter, en relevant au passage la contradiction qu'il y a à solliciter davantage d'outils de pilotage (16.173) et simultanément une réduction des effectifs dans les fonctions qui peuvent faire usage de ces outils (16.174).